



Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Bérénice Georges PS

Date du dépôt : ~~18.06.2024~~ 09.09.2024

Sujet : Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?

Les Sédunoises et Sédunois, petit-e-s et grand-e-s ont la chance de se voir offrir de nombreuses animations tout au long de l'année.

Fête du goût, festival d'Art de rue, Châteaux en fête, célébrations du 1^{er} août, fête de la musique, marché de la Vieille-Ville, de Noël ou de Pâques, et tant d'autres égalaient les rues du centre-ville pour le plus grand plaisir des habitant-e-s de toute la région.

Tous ces événements, récurrents, ont le point commun de se dérouler au centre-ville.

Le Conseil communal a, l'an passé, communiqué ses intentions en matière de politique de proximité. Il désire aujourd'hui promouvoir la vie de quartier et de village en offrant des lieux de rencontre et en mettant en place des processus de participation citoyenne, à l'image du budget participatif qui avait fait l'objet d'un postulat du groupe PS. L'objectif annoncé du Conseil communal est le suivant : développer des quartiers et villages vivants, reliés, durables.

Cet objectif est partagé par les signataires de ce postulat qui désirent promouvoir les échanges entre les habitant-e-s non seulement des différents quartiers et villages, mais aussi des communes alentour qui se rassemblent fréquemment à Sion dans le cadre des manifestations citées en introduction.

Pour ce faire, il semble opportun d'étudier l'opportunité de rassembler la population sédunoise en dehors du centre-ville lors d'événements fédérateurs, organisés en collaboration avec les différents acteur-ric-e-s des villages et quartiers.

Prenons pour exemple le 1^{er} août 2015, organisé sur le Cours Roger-Bonvin, la Planta étant alors occupée par les préparatifs des célébrations du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération. Tout en bouleversant les habitudes, cet événement a montré que les traditions peuvent évoluer et que la fête peut être belle, en dehors des pavés de la Vieille-Ville.

Ce postulat demande donc que soit étudiée la possibilité d'organiser une partie des événements récurrents chers aux Sédunois-es, comme le 1^{er} août, dans les différents quartiers et villages de la Ville, sous un modèle de tournus par exemple, avec la participation des habitant-e-s

1^{ère} GEORGES Béatrice PS

2^e Zuber Lucien PS

HOFFMANN Jacques

Mireille

La Vertes

Stéphane Haefliger

Stéphane Perruchad

GABRIEL Mukuma

Document de travail à l'usage du Conseil général